

EXERCICE 1 : FONDATION

Une société anonyme, au capital de CHF 1'200'000.- divisé en actions de CHF 1'000.- nominal unitaire, est fondée le 30 septembre 20xx. Toutes les actions sont nominatives.

Les souscriptions, reçues par différentes banques, sont consignées à la Banque Cantonale qui fonctionne comme « Office de consignation ».

La libération du capital-actions se fait selon le minimum légal.

La banque prélève une commission de 1 ‰ sur le capital-actions souscrit et de ¼ ‰ sur les encaissements. La société paie par virement bancaire les frais de fondation CHF 11'000.- et le timbre fédéral

Journaliser toutes les opérations de fondation et établir le bilan de fondation.

N	Débit	Crédit	Libellé	Débit	Crédit

EXERCICE 2: FONDATION D'UNE SA

Le 31 janvier 20XX Mmes Bonvin et Dubois décident de fonder une société anonyme (S.A.)

La valeur nominale des actions est fixée à CHF 1'750.-

Souscription :

Mme Bonvin : 300 actions à la valeur nominale
 Mme Dubois 50 actions à la valeur nominale
 Les autres actionnaires 250 actions au cours de CHF 2'050.-

Libération :

Mmes Bonvin et Dubois par apports d'actifs et de passifs
 Les autres actionnaires libèrent le capital-actions au minimum légal auprès de la Banque Cantonale.

La banque prélève une commission de 2/5% sur les encaissements des autres actionnaires.

Les excédents ou insuffisances d'apports seront payés par virement bancaire. La société n'est pas assujettie TVA.

Inventaire de Bonvin au 31.12.20XX	en CHF
Caisse	25'000.-
Dettes fournisseurs	30'000.-
Créances clients	80'000.-
Immeuble	510'000.-
Cumul d'amortissement de l'immeuble	45'000.-
Hypothèque 3.5%	60'000.-
Mobilier	60'000.-
Prêt de Dubois, taux 5%, échéance 31.09.20XX	45'000.-
Produits à recevoir	800.-
Provisions pour pertes sur créances	3'500.-
Titres - Actions	32'000.-

Conditions de reprise :

La société exige une provision de 5% sur les créances.

Le mobilier est majoré de 1/5.

Les actions sont reprises pour CHF 23'000.-

Les charges à payer doivent être comptabilisées.

L'intérêt hypothécaire est payable annuellement le 31 juillet.

Les actifs transitoires ne sont pas repris.

Dubois libère les actions souscrites en cédant à la société :

Sa créance contre Bonvin ainsi que les intérêts courus sur celle-ci.

Un brevet de CHF 23'000.- repris par la société pour CHF 25'500.-

Des obligations valeur nominale CHF 16'000.-, au cours de 103, taux 4%, échéance 31 octobre. Tenez compte des coupons courus.

La Banque paye le Timbre Fédéral d'émission (1% sur le capital supérieur à CHF 1'000'000.-) ainsi que des frais de fondation de CHF 6'000.-

EXERCICE 1

N	Débit	Crédit	Libellé	Débit	Crédit
1.	Actionnaires	Capital-actions	Souscription	1'200'000.-	1'200'000.-
2.	Banque	Actionnaires	Libération 20% de 1'200'000.-	240'000.-	240'000.-
	Frais de fondation	Banque	1 ‰ de 1'200'000 = 1'200 + 1/4 ‰ de 240'000 = 600	1'800.-	1'800.-
3.	Frais de fondation	Banque	11'000 + 1% sur 200'000	13'000.-	13'000.-

Actifs	Bilan de fondation au 30 septembre 20XX		Passifs
Banque cantonale	225'200.-		
Actionnaires	960'000.-		
Frais de fondation	14'800.-	Capital-actions	1'200'000.-
	1'200'000.-		1'200'000.-

EXERCICE 2

N°	Débit	Crédit	Libellé	Débit	Crédit
1	Actionnaire Mme Bonvin		Souscription 1'750*300	525'000.-	
	Actionnaire Mme Dubois		Souscription 1'750*50	87'500.-	
	Autres actionnaires		Souscription 1'750*250	512'500.-	
		Capital action	Émission 1'750*600		1'050'000.-
		Prime d'émission	Prime (2'050-1750)*250		75'000.-
2	Actionnaire Mme Dubois	Actionnaire Mme Bonvin	Confusion juridique traitée par correction des apports 45'000+(45'000x5%x4/12)	45'750.-	45'750.-
3		Actionnaires	Libération des autres actionnaires		512'500.-
	Banque		20%(250*1750) + prime	162'500.-	
	Capital-action non libéré		Part non libérée : 80% x 1750x250	350'000.-	
4		Actionnaire Mme Bonvin	Libération de Bonvin 525'000 – 45'750		479'750.-
	Caisse			25'000.-	
	Créances clients			80'000.-	
		Provision sur les créances	Création (80'000*5%)		4'000.-
	Mobilier		60'000 + (1/5*60'000)	72'000.-	
	Immeuble		510'000-45'000	465'000.-	
	Titres C.T.			23'000.-	

		Dettes fournisseurs			30'000.-
		Hypothèque			60'000.-
		Charges à payer	Intérêt/hypothèque (60'000*3.5%)*(6/12)		1'050.-
		Banque	Excédent d'apport		90'200.-
5		Actionnaire Mme Dubois	Libération de Mme Dubois 87'500.- + 45'750.-		133'250.-
	Brevet			25'500-	
	Obligations		Valeur nette (16'000*103)/100	16'480.-	
	Produits à recevoir		Intérêts courus (16'000*4%)*(3/12)	160.-	
		Banque	Excédent d'apport		390.-
6		Banque cantonale	Commission (162'500*2/5%)		650.-
		Banque cantonale	Frais divers		6'000.-
		Banque cantonale	Droit de timbre, (détails du calcul en bas de page)		1'171.80
	Frais de fondation		Total des frais de fondation	7'821.80	
7		Frais de fondation	(650+1171.80+6000)		7'821.80
		Réserve légale issue du capital	75'000-7'821.80		67'178.20
	Prime à l'émission			75'000.-	

Actifs		Bilan de fondation au 31 janvier 20XX		Passifs	
Caisse		25'000.-		Dettes fournisseurs	30'000.-
Banque		155'088.20		Charges à payer	1'050.-
Créances clients	80'000			Hypothèque	60'000.-
Provisions	-4'000	76'000.-			
Titres C.T.		39'480.-		Capital actions	1'050'000.-
Produits à recevoir		160.-		Réserve légale issue du capital	67'178.20
Mobilier		72'000.-			
Brevets		25'500.-			
Immeuble		465'000.-			
Capital action non libéré		350'000.-			
		1'208'228.20			1'208'228.20

Calculs du droit de timbre:

Capital soumis au droit de timbre : (600 actions x 1750) + (250 x 300 prime) = 1'125'000.-

Dédution du droit de timbre sur le premier million

Reste 125'000.- (il reste les frais à déduire)

Frais : 6'000.- + 650.- = 6'650.- (sans compter le droit de timbre).

125'000.- - 6'650 =